

**Council Member Inquiry Form**  
**Demande de renseignement d'un membre du Conseil**

**Subject: Lake Ontario – St. Lawrence River Plan 2014**

**Objet : Plan 2014 du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent**

**Submitted at:** City Council

**Présenté au:** Conseil municipal

**From/Exp.:**

**Date:** May 22, 2019

**File/Dossier :**

Councillor/Conseiller(e) :

**Date:** le 22 mai 2019

OCC 09-19

S. Blais

**To/Destinataire:**

General Manager, Emergency and Protective Services Department/ Directeur Général,  
Direction générale des services de protection et d'urgence

**Inquiry:**

In 2016 the International Joint Commission published Regulation Plan 2014 for Lake Ontario and the St. Lawrence River. To quote the fact sheet for the plan: “ On Lake Ontario and the Upper St. Lawrence River, Plan 2014 would result in higher autumn levels in two years out of three”. These higher autumn water levels are exactly what has been described by residents in Cumberland Ward through the two seasons out of three of flooding. Can staff review the management plan and its implications on the Ottawa River, and raise the issue and questions about this plan with the Provincial Task Force on flooding and any other investigation that might take place?

**Demande de renseignement:**

En 2016, la Commission mixte internationale a publié le Plan de régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (Plan 2014). Le document d'information du Plan 2014 indique que « Sur le lac Ontario et le haut Saint-Laurent, le Plan 2014 donnerait des niveaux plus élevés l'automne, deux ans sur trois ». C'est exactement ce qu'ont décrit les résidents du quartier Cumberland lors des deux saisons sur trois d'inondations. Est-ce que le personnel peut examiner le plan de gestion et ses répercussions sur la rivière des Outaouais, puis porter cet enjeu et les questions associées au Plan 2014 à l'attention du groupe de travail provincial sur les inondations ou de tout autre enquête qui pourrait avoir lieu?

**Response** (Date: 2019-Jun-28)

Staff have read Plan 2014 but do not have the technical expertise to determine its implications on the Ottawa River. Therefore, staff are relying on the expertise of the members of the International Lake Ontario - St. Lawrence River Board, who hold expertise in the relevant fields.

Staff have made multiple confirmations with Ontario Power Generation and International Lake Ontario - St. Lawrence River Board that Plan 2014 does not have any affect on Ottawa River water levels.

At the Provincial Meeting on the 2019 Spring Freshet, held May 24<sup>th</sup>, the Manager of Security and Emergency Management raised the topic of Plan 2014's effect of the Ottawa River water levels during the spring Freshet. At that time, a representative from Ontario Power Generation confirmed that Plan 2014 has no impact on the Ottawa River.

On the 27<sup>th</sup> of May, the Manager of Security and Emergency Management spoke with staff from the International Lake Ontario – St. Lawrence River Board. They clarified that the wider water level range permitted in Plan 2014 only applies during normal conditions. During flood conditions, their duty is to mitigate flooding.

Additionally, on June 1<sup>st</sup> the Canadian Secretary of the International Lake Ontario – St. Lawrence River Board has provided the following written notes on the matter:

1. Does Plan 2014 impact the Ottawa River insofar as potentially backing up water within the watershed exacerbating flooding upstream?

*No, Plan 2014 only affects levels in the lower Niagara River, Lake Ontario and the main stem of the St. Lawrence River. There is sufficient fall in the two channels leading from Lake of Two Mountains into Lake St. Louis that our regulatory operations do not impact water levels in the Ottawa River watershed. There have been very few verified cases where the flow in either of these two channels has reversed for a very short period of time during periods of extremely low Ottawa River outflows and relatively high Lake Ontario outflows. This phenomenon is exceedingly rare, and of course, would not occur during flooding.*

2. Is the St. Lawrence River managed in a manner that consultation takes place between the Ottawa River Regulation Planning Board and the International Lake Ontario – St. Lawrence River Board to ensure and mitigate flooding within both River watersheds?

*Yes, though again, our operations have no impact whatsoever on the water levels in the*

*Ottawa River watershed during high water. The Board reduces Lake Ontario outflows through the Moses-Saunders Power Dam in such a manner as to prevent undue flood risk or impacts along the main stem of the St. Lawrence River from Lake St. Louis to about Lake St. Peter, in consideration of balancing those risks and impacts on Lake Ontario and the upper St. Lawrence River. The ORRPB's outflow forecast helps us manage our water resources more effectively. It's worth noting that, since Plan 2014 maintains levels of Lake St. Louis lower than they would otherwise be during high-water periods, if it somehow did have a backwater impact on Lake of Two Mountains (which, again, it does not), then it would actually reduce flood levels there, if anything.*

Staff will continue to plan and action Spring Freshet prevention and remediation activities based on the assurance of the Board's comments that water levels in the Ottawa River watershed are not affected by Plan 2014.

**Réponse** (Date: le 28 juin 2019)

Le personnel a bien lu le Plan 2014, mais n'a pas les connaissances techniques pour déterminer son incidence sur la rivière des Outaouais. Par conséquent, le personnel s'en remet au Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, qui possède une expertise dans les domaines pertinents.

À plusieurs reprises, le personnel a pu confirmer auprès d'Ontario Power Generation et du Conseil international que le Plan 2014 n'a aucune incidence sur les niveaux de la rivière des Outaouais.

À la rencontre provinciale du 24 mai sur la crue nivale printanière de 2019, le gestionnaire, Sécurité et gestion des mesures d'urgence a soulevé la question de l'incidence du Plan 2014 sur les niveaux de la rivière des Outaouais pendant la crue nivale du printemps. Un représentant d'Ontario Power Generation lui a alors confirmé que le Plan n'a aucun effet sur la rivière des Outaouais.

Le 27 mai, le gestionnaire, Sécurité et gestion des mesures d'urgence a discuté avec le Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, qui lui a précisé que la plage étendue de niveaux d'eau du Plan 2014 ne s'appliquait que dans des conditions normales. En cas de crue, son devoir est d'empêcher les inondations.

Par ailleurs, le secrétaire canadien du Conseil international nous a envoyé le 1<sup>er</sup> juin les commentaires suivants en réponse à nos questions :

1. Le Plan 2014 a-t-il une incidence sur la rivière des Outaouais, dans la mesure où il rendrait possible l'accumulation d'eau dans le bassin hydrographique et aggraverait les inondations en amont?

*Non. Le Plan 2014 ne touche que les niveaux d'eau du cours inférieur de la rivière Niagara, du lac Ontario et du cours principal du fleuve Saint-Laurent. La baisse de niveau dans les deux passages entre le lac des Deux Montagnes et le lac Saint-Louis est suffisante pour que nos activités de régularisation n'aient pas d'incidence sur les niveaux du bassin hydrographique de la rivière des Outaouais. Il y a eu très peu de cas confirmés d'inversion du sens d'écoulement dans l'un ou l'autre de ces deux passages, et uniquement pendant une très courte période, à un moment où le débit sortant de la rivière des Outaouais était extrêmement faible, et celui du lac Ontario, relativement élevé. Ce phénomène est extrêmement rare, et il va de soi qu'il ne se produirait pas pendant une inondation.*

2. La gestion du fleuve Saint-Laurent donne-t-elle lieu à des consultations entre la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais et le Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent afin de limiter les inondations dans les deux bassins hydrographiques?

*Oui, même si, encore une fois, nos activités n'ont aucune incidence sur les niveaux du bassin hydrographique de la rivière des Outaouais en période de crue. Le Conseil international réduit le débit sortant du lac Ontario avec le barrage hydroélectrique Moses-Saunders de manière à prévenir tout risque d'inondation excessif ou toute conséquence le long du cours principal du fleuve Saint-Laurent entre le lac Saint-Louis et le lac Saint-Pierre, en prenant soin de peser ces risques et ces conséquences pour le lac Ontario et le haut Saint-Laurent. Cela dit, les prévisions de débit sortant de la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais nous aident à gérer nos ressources hydriques avec efficacité. Notons que, puisque le Plan 2014 maintient les niveaux du lac Saint-Louis plus bas qu'ils ne le seraient en période de crue, s'il devait y avoir un effet sur le lac des Deux Montagnes – mais ce n'est pas le cas –, il y aurait en fait une réduction du niveau de crue.*

Le personnel continuera donc de planifier et de mener ses activités de prévention et d'intervention en période de crue nivale printanière, sachant que, d'après les commentaires du Conseil international, le Plan 2014 n'a aucune répercussion sur les niveaux du bassin hydrographique de la rivière des Outaouais.

## **Council Inquiries**

### **Demande de renseignements du Conseil:**

*Response to be listed on the Community and Protective Services Committee Agenda of August 29, 2019 and the Council Agenda of September 11, 2019*

*La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité des services communautaires et de protection prévue le 29 août 2019 et à l'ordre du jour de la réunion du Conseil prévue le 11 septembre 2019.*